

# Trois dispositifs répondent à vos besoins

## Le programme d'intérêt général (PIG) « LOGEMENT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

### Pourquoi ?

- pour réaliser des économies d'énergie
- pour lutter contre le logement indigne
- pour améliorer l'accessibilité du logement

### Pour qui ?

- les propriétaires occupants
- les propriétaires bailleurs

### Sous quelles conditions ?

- être propriétaire d'un logement de plus de 15 ans et occupé
- n'avoir pas commencé de travaux
- n'avoir pas contracté de prêt (acquisition) à taux 0 durant les 5 dernières années
- être éligible aux conditions de ressources (1) (2)

**Exemple de financement pour un propriétaire occupant qui remplace ses menuiseries, isole ses combles, installe une vmc et pose des robinets thermostatiques :**

**Pour un projet de 17 407 € TTC soit 16 500 € HT**  
8 250 € de l'ANAH + 1 650 € du conseil départemental  
+ 2 150 € de prime «Habiter Mieux» (ASE) (1 650 € + 500 €)  
Total des aides ; 12 050 € soit 69,23 % des travaux

### Qui contacter ?

Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) - Agence Nièvre  
5 boulevard Saint-Exupéry - 58000 NEVERS - Tel : 03 86 36 01 51



## LE FONDS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) Petits Travaux)

### Pourquoi ?

- Diminuer les déperditions d'énergie
- Réduire le montant des factures liées à l'énergie
- Accroître la qualité de vie

### Pour qui ?

- Locataires, propriétaires, propriétaires bailleurs.

### Sous quelles conditions ?

- Les ménages éligibles au FSL (plafond d'attribution CMU) (2) repérés en situation de précarité énergétique par les Travailleurs Sociaux.
- Certains travaux sont réservés aux propriétaires ou aux propriétaires bailleurs sous plafond de ressources (plafond ANAH très modeste)

### Les dépenses aidées ?

- Pose de petits équipements économes
- Petits travaux simples (pose de joint, réparation de fuites)
- Aide à l'achat d'électroménager sobre
- Participation aux travaux de rénovation pour les propriétaires.

### Qui contacter ?

Les sites d'action médico-sociale :

Nevers : Vauban (03.86.61.97.00) - Emile Combes (03.86.71.88.60)  
Bords de Loire (03.86.61.88.05)  
Imphy (03.86.93.57.00) - Decize (03.86.77.37.30)  
Corbigny (03.86.20.27.45) - Château-Chinon (03.86.79.47.40)  
Moulins-Engilbert (03.86.84.35.72)  
Cosne-Cours-sur-Loire (03.86.28.84.50) - Clamecy (03.86.24.01.70)  
La Charité-s/Loire (03.86.69.67.00)

## LE FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME)

### Pourquoi ?

- pour réaliser un diagnostic de votre logement
- pour poser un kit économie d'énergie
- pour être conseillé gratuitement
- pour bénéficier d'une aide à la décision
- pour réaliser de petits travaux

### Pour qui ?

- les propriétaires occupants
- les locataires
- les ménages logés à titre gratuit

### Sous quelles conditions ?

- être éligible aux conditions de ressources (1) (2)

**Conseil et aide financière pour de petits travaux visant à économiser l'eau et l'énergie.**



### Qui contacter ?

Votre Espace Info Energie local

EIE de la Nièvre :  
13 avenue Pierre Bérégovoy - 58000 NEVERS  
Tél : 03 86 38 22 20- contact@ale-nievre.org

EIE du Parc du Morvan :  
Maison du Parc - 58230 SAINT-BRISSON  
Tel : 03.86.78.79.12  
infoenergie@parcdumorvan.org



## Sous condition de ressources :

1) Référence base **ménages modestes ANAH**  
Plafond d'attribution – Barème au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Nombre de personnes composant le ménage					
1	2	3	4	5	Par personne supplémentaire
18 598 €	27 200 €	32 710 €	38 215 €	43 742 €	+ 5 510 €

2) Référence base **ménages très modestes ANAH**  
Plafond d'attribution – Barème au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Nombre de personnes composant le ménage					
1	2	3	4	5	Par personne supplémentaire
14 508 €	21 217 €	25 517 €	29 809 €	34 121 €	+ 4 301 €

Le Conseil Départemental  
de la Nièvre  
et ses partenaires vous aident à  
**améliorer  
votre  
habitat  
et réduire  
votre  
facture  
d'énergie.**

Ces aides sont mises en œuvre

par le  **Nièvre**  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

dans le cadre du



En collaboration et avec le soutien de ses partenaires



Pour tout conseil, question,  
contacter l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre  
[www.ale-nievre.org](http://www.ale-nievre.org)